

De 2010 à 2015



Les travaux de protection contre les crues se poursuivent selon le calendrier établi. D'ici 2012, les secteurs à risque sur les communes de Brignais, Givors, Grigny et Montagny

seront à l'abri des crues dites trentennales. Cette étape franchie, les efforts du SMAGGA se concentreront sur la qualité de l'eau.

Fixée par l'Europe en 2000, la Directive Cadre sur l'Eau\* impose d'atteindre d'ici 2015, le bon état général des milieux aquatique.

Cet objectif sera l'une des priorités du second contrat de rivière actuellement en préparation. Des études sur la nature des pollutions impactant le milieu aquatique seront lancées. Elles permettront de mettre en place les plans d'actions nécessaire pour atteindre cet objectif qualitatif. Mobilisonsnous, la vie de nos rivières en dépend. En attendant, je vous souhaite une très bonne année 2010.

Lining

Paul Minssieux Président du SMAGGA,

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

\* pour en savoir plus : www.eaurmc.fr (rubrique SDAGE)

### Qualité de l'eau:

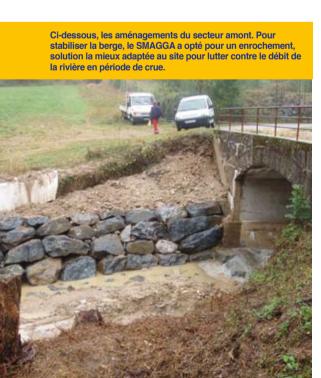
# la faune aquatique donne le ton

Considérée comme l'indicateur numéro un de l'état de santé de nos rivières, la faune aquatique subit de plein fouet les agressions liées aux activités humaines. Comment améliorer la qualité de nos cours d'eau et permettre aux poissons de reconquérir leur territoire ? Réponses.

n 2006, le SMAGGA lançait une étude piscicole sur le Garon et ses affluents. Réalisée par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA), elle a permis de dresser un état des lieux sur la vie de nos rivières entre 1998, date de la première étude de ce type, et 2006. Poissons et écrevisses à pattes blanches ont ainsi été inventoriés sur les bassins versants du Mornantet et du Garon.

Peu diversifié, le peuplement piscicole de nos rivières se caractérise par la présence de chevesnes, loches, goujons, vairons et bien évidemment de truites fario. Présente en quantité convenable en amont de Thurins, la truite disparaît quasiment des eaux du Garon à son arrivée sur Brignais. Principale raison : l'activité humaine sur le bassin versant. Pollutions (domestique, urbaine, industrielle et agricole), pompages sauvages, lit artificiel, ensablement des cours d'eau, seuils qui cloisonnent la rivière et empêchent les individus de circuler librement, émission de gaz à effet de serre élevant la température de l'eau... les exemples ne manquent pas. (suite p. 4)

Suite aux dégâts causés par la crue de novembre 2008 sur les berges de l'Artilla à hauteur du pont du Violet, des travaux de génies civil et végétal ont été engagés. Contrainte majeure : ne pas impacter les populations piscicoles.



es crues de l'Artilla de décembre 2003 et novembre 2008 en ont fait voir de toutes les couleurs au pont du Violet. En se creusant de 80 cm, le lit de la rivière a mis à jour ses fondations. Quant à la berge gauche, soumise à rude épreuve, elle s'est en partie effondrée.

Pour renforcer l'ouvrage enjambant l'Artilla, un tapis de blocs liaisonné au béton a été réalisé entre les piles du pont sur une épaisseur d'un mètre. De conception inclinée, cet aménagement permet désormais à la population piscicole de franchir l'ancien obstacle, quelque soit le débit de la rivière. En amont, un enrochement sur 18 mètres linéaires en rive gauche, intègrant des caches à poissons réalisées lors de la pose des blocs de pierre, est venu conforter la

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (C.C.V.L.), compétente en matière de travaux de voirie, et le SMAGGA, ont assuré la maîtrise d'ouvrage de ce chantier de consolidation effectué de septembre à octobre 2009.

Coût total des travaux : 24 000 € HT dont la moitié pris en charge par le SMAGGA.

Opération distincte mais néanmoins complémentaire à celle effectuée en amont, une seconde tranche située à l'aval du pont a été traitée en techniques végétales.

Pour stabiliser le fond du lit et empêcher que la rivière ne continue à se creuser, 4 seuils en rondins de mélèze ont été positionnés dans le lit du cours d'eau. D'une hauteur de chute inférieure à 20 cm pour chacun d'entre eux, ils permettront aux populations piscicoles (truites et vairons) de transiter sur le site sans obstacle. La berge en rive droite a été stabilisée à l'aide d'une fascine de saules, de plantations, de boutures et d'un enherbement sous un géotextile coco biodégradable.

Coût des travaux : 13 400 € HT

## et aussi ...

### Protections renforcées à Grigny et Brignais

C'est parti ! A Brignais, Givors et Grigny, les berges du Garon et du Mornantet bénéficient d'un sérieux lifting. Les travaux de protection contre les crues trentennales ont débuté en septembre et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2009. Programmés de l'aval vers l'amont, ils font partie des douze tranches prévues sur le bassin versant pour protéger les personnes et les biens contre les inondations. Ils s'échelonneront selon le calendrier établi iusqu'en 2012.

A Brignais (photo ci-contre), le linéaire situé entre la place du marché et le quartier de la Garonnette bénéficiera sur ses deux berges d'un muret d'une longueur totale de 637 mètres. Celui-ci sera équipé de clapets interdisant à l'eau de la rivière de remonter par les canalisations d'évacuation des eaux pluviales en période de crue. Quant aux enrochements des berges solution la mieux adaptée à ces secteurs compte tenu des enjeux liés à la proximité d'habitations et de routes - ils limiteront les érosions creusées par le débit de la rivière. A Givors/Grigny, des travaux similaires ont eu lieu sur le secteur givordin du Mornantet situé entre le pont SNCF et celui de la rue Romain Rolland. Pour compléter le dispositif, une digue amovible prendra place rue Léo

Coût des travaux : 716 000 € HT pour Brignais et 188 000 € pour Grigny.



Considéré comme infranchissable par la faune piscicole (lire le dossier pages 1 et 4), un seuil en pierres d'une hauteur d'1 mètre 20 a été effacé sur l'Artilla à Saint-Martin-en-Haut. Il a été remplacé par un ouvrage constitué de 2 éléments préfabriqués liaisonnés par une chape béton permettant la traversée de la rivière par des engins agricoles.



Afin de s'informer sur aui colonise nos berges, le SMAGGA a édité un document recensant les bonnes ratiques permettant de limiter sa propagation. Distribué aux

propriétaires des berges et aux demandeurs de permis de construire, ce tract est également disponible à l'accueil de votre mairie et sur notre site internet.

La 8ème édition des «Entretiens du Garon» s'est déroulée le 16 décembre à S<sup>t</sup>-Andéol-le-Château. Placée sous la thématique de la qualité de l'eau et de la faune piscicole cette manifestation a réuni une soixantaine d'élus issus des 27 communes adhérentes au SMAGGA.

Leur emploi du temps ne leur permettant plus de suivre les comités syndicaux et les commissions du SMAGGA, Igor Baskakoff, délégué pour la ville de Mornant cède sa place à Christian Gallet. A Rontalon, Anthony Carra remplace François Diaz. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Fin septembre, l'entreprise Fayolle a procédé à plusieurs opérations d'abattages préalables au chantier d'aménagement de berges sur le ruisseau de l'Artilla à Thurins (voir page 2). Une cépée d'aulnes agés a été arasée, la souche stabilisant la berge est restée en place. Les branchages ont été évacués, broyés et recyclés en paillage pour les végétaux. Les grumes présentant un intérêt pour le bois de chauffage ont été laissées à la disposition du propriétaire

Education à l'environi 59 classes de cycle 3 et 1 MJC se sont inscrites aux animations

pédagogiques 2009/2010 proposées par le SMAGGA. Rappelons que leur financement (40 000 €) est pris en charge par les 27 communes du syndicat avec le

soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.



Brigade au rapport

Financée par le Département du Rhône et

mise à la disposition du SMAGGA, la brigade de rivière entretient les berges de nos cours d'eau. A l'automne 2009, les 5 équipiers et leur

- à Grigny pour le débroussaillage du secteur

situé entre la confluence du Garon et du

- à Chaponost et Chassagny pour de l'abattage

- à St-Martin-en-Haut pour la mise en place

d'une technique végétale pour stabiliser la

- à Thurins sur le chantier du pont du Violet

d'arbres pouvant provoquer des embâcles.

chef sont intervenus

Mornantet et la rue Sabatier.

«Au delà de 19°C dans l'eau, la truite fario ne se nourrit pas.»

### en savoir +

# Circulation difficile pour la truite



30 à 40 cm de chute d'eau suffisent à interdire à la truite l'accès aux zones de reproduction situées à l'amont. Sur le bassin versant, on recense 52 seuils.



Les buses et les radiers de pont sont également des obstacles infranchissables. La vitesse d'écoulement y est trop élevée et la hauteur d'eau trop faible pour le passage de la truite.

«En 2006, la population de truites fario du bassin versant était estimée entre 800 et 900 individus.»

«Espèce d'eau froide, la truite fario est directement impactée par le réchauffement climatique. Elle ne peut plus se nourrir dans une eau supérieure à 19°C. Conserver la couverture végétale des rivières est vital pour l'espèce», explique Jean-Pierre Faure, chargé de mission à la FRPPMA. «D'autre part, le très faible nombre de reproducteurs est inquiétant. Il ne permet pas de maintenir la diversité du patrimoine génétique de l'espèce. A terme, sa survie est menacée», poursuit le spécialiste. Voilà pourquoi il est indispensable de décloisonner la rivière en offrant aux truites la possibilité de circuler librement et d'accéder aux zones de frai situées en amont du bassin. «Des techniques existent. La meilleure solution est l'effacement des seuils. Une passe à poissons est une technique alternative. Elle permet aux salmonidés de franchir un obstacle. Nous avons déjà mis en place ce type d'installation. De nouveaux sites sont à l'étude», indique Frédéric Margotat, technicien de rivière au SMAGGA.

### Quand la pollution progresse, la population régresse

Concernant l'écrevisse à pattes blanches, le constat est alarmant. Autrefois répandue sur de nombreux cours d'eau, cette espèce se cantonne désormais dans quelques secteurs de ruisseaux disséminés en tête de bassin. «Le danger de disparition d'une espèce survient lorsqu'elle n'existe plus que par petits isolats géographiques. Les capacités de restauration ne sont alors plus assurées», précise Jean-Pierre Faure. Pour quelles raisons l'homme doit-il s'inquiéter de la disparition de ce crustacé? Sensible à la qualité des eaux, ce petit invertébré est - tout comme la truite fario - un précieux indicateur de la qualité de l'eau de nos rivières. Autrement dit, quand sa population régresse, c'est la pollution qui progresse. Qu'elles soient domestique, industrielle,

agricole ou urbaine, les pollutions sont transportées par les eaux pluviales jusqu'à la rivière - ultime exutoire sur le bassin versant - par le phénomène de ruissellement. Pendant la période estivale, et parfois même en automne, l'eau stagne. Sur certaines portions, l'eau disparaît totalement de la rivière. Ces périodes d'étiage n'assurent pas les conditions nécessaires au maintien des écosystèmes. Le manque ou l'absence d'eau ne permet plus de diluer les pollutions, la rivière se transforme en milieu hostile pour les poissons : un paradoxe. Conscient du problème, le SMAGGA souhaite mettre en place une gestion quantitative concertée de la ressource sur le bassin versant. Voilà pourquoi il lancera prochainement une étude appropriée dans le cadre de la préparation du second contrat de rivière.

### Au secours de la rivière

Pour préserver la qualité de l'eau des rivières, l'Europe a adopté en 2000 une directive cadre sur l'eau (DCE). L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen. Le futur contrat de rivière aura pour objectif de répondre à cette directive. «Le SMAGGA lance actuellement des études afin d'affiner l'identification des sources de pollutions qui dégradent les ressources en eaux souterraines et superficielles», affirme Paul Minssieux, Président du SMAGGA. «Ces études permettront d'établir un plan d'actions correctives afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Europe», souligne-t-il.

N'attendons pas que l'eau coule sous les ponts pour agir. Si les textes de loi se votent au parlement européen, c'est ici, au niveau local, que les efforts de tous se mesurent au quotidien.

Retrouvez les bons gestes liés à l'usage de l'eau sur le www.contratderivieredugaron.fr



Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent
Photos : SMAGGA,
couverture : choucashoot - Fotolia.com
Impression : Option Impression
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Print»



### SMAGGA

(Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**Maison Intercommunale de l'Environnement
8, chemin des Tard Venus 69530 Brignais
©: 04 72 31 90 80
Courriel: crgaron@smagga-syseg.com

Rhône Alpes



1 bassin versant, 27 communes - Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny Mornant / Orliénas / Rontalon / St-Andéol-le-Château / St-Catherine / St-Didier-sous-Riverie / St-Genis-Laval / St-Laurent-d'Agny / St-Martin-en-Haut St-Maurice-sur-Dargoire / St-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron

www.contratderivieredugaron.fr